CONTRAT 2020/2021

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat

GALET-

~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~	$\sim$ $\sim$ $\sim$
-----------------------------------------------	----------------------

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Billigs et Compagnie - Morgane Mambré

adresse: 11 La Restais - 22130 CORSEUL

téléphone : 06 41 84 21 38 e-mail : morgane@billigsetcompagnie.com

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	N° adh
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de galettes et pancakes. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30 chaque mercredi, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

#### Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

Produit	Galettes blé noir	Galettes blé noir	Pancakes blé noir	Blinis de blé noir
prix unitaire	3.00	4.50	2.40	2.80
Dates	Par 4	par 6	Par 4	16
0.4/44/2020				
04/11/2020				
11/11/2020				
18/11/2020				
25/11/2020				
02/12/2020				
09/12/2020				
16/12/2020				
23/12/2020	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
30/12/2020	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
06/01/2021				
13/01/2021				
20/01/2021				
27/01/2021				
03/02/2021				
10/02/2021				
17/02/2021				
24/02/2021				
03/03/2021				
10/03/2021				
17/03/2021				
24/03/2021				
31/03/2021				
07/04/2021				
14/04/2021				
21/04/2021				
28/04/2021				

Les chèques seront à remettre directement à la productrice à la première livraison au plus tard.

MONTANT TOTAL:Nombre de chèques:Montant du chèque:Montant des 2 chèques:Montant des 3 chèques:Montant des 6 chèques: